

# AVIS PUBLIC



## **Avis est par la présente donné que :**

Les frais aéronautiques à YUL  
Aéroport international  
Montréal-Trudeau et à YMX  
Aérocité internationale de  
Mirabel seront majorés  
comme suit à compter du  
1er janvier 2024 :

### **Redevance générale d'aérogare 4%**

---

### **Redevance d'atterrissage (pour tous les vols, incluant le tout-cargo) 4%**

Les hausses de redevances  
permettront de continuer à répondre  
aux besoins des utilisateurs/clients  
des installations aéroportuaires et  
visent à pallier la forte inflation  
encourue au cours des derniers mois.

Les revenus générés seront  
réinvestis dans les projets  
d'infrastructures ainsi que les  
services aux passagers.

Avis est donné à Montréal,  
le 1er jour de novembre 2023.

#### **Me Sylvain Choinière**

Vice-président, Affaires juridiques  
et secrétaire général



Aéroports  
de **Montréal**